

DASCE 2016 – Salies-de-Béarn

6 et 7 octobre 2016

Compte rendu des atelier Sport

Jeudi matin

1. Présentation des manifestations 2017

○ Présentation du raid cyclo :

Il se déroulera en région Est du 3 au 10 juin. Une nouveauté pour cette 14ème édition : un centre d'hébergement unique situé à Xonrupt-Longemer, dans le département des Vosges.

Les itinéraires présenteront un dénivelé positif important, il est de ce fait fortement recommandé d'avoir un entraînement de 2 500 km au minimum.

Les inscriptions seront en ligne dès le lundi 17 octobre avec une date limite au 31 mars 2017. Le nombre maximal de cyclistes accepté est 150.

Le coût de l'inscription par raideur est de 360 €.

Les organisateurs souhaitent vivement la participation de personnes à mobilité réduite.

○ Présentation des challenges 2017

Chaque organisateur de challenge 2017 est venu présenter son dossier :

- Défi neige : URASCE Auvergne - 13 au 15 janvier à Super-Besse (63)
- Enduro carpes : ASCE 57 – du 26 au 28 mai à Moulins-lès-Metz (57)
- Pétanque (triplette) : ASCEE 06 – du 15 au 17 septembre à Nice (06)
- VTT : ASCEE 35 – du 22 au 23 septembre à Médréac (35)
- Trail : ASCEET 59 - 30 sept au 2 octobre à Saint-Sylvestre-Cappel (59).
- Bowling : ASCE 37 – du 17 au 19 novembre 2017 à Tours (37).

Remerciements à l'ASCE 37 qui a accepté de modifier la date pour qu'elle ne qu'elle coïncide pas avec le festival du spectacle en Martinique.

2. Suites données au forum ouvert 2015

Il a été présenté la lettre spéciale des sports expliquant comment organiser un challenge national qui reprend la chronologie d'une candidature jusqu'à son terme et permet de télécharger les documents utiles.

La CP Sport s'est engagée à faire la même lettre pour une organisation locale ou régionale.

Jeudi après-midi

Toujours dans le cadre du forum ouvert 2017, la commission sport a proposé d'approfondir sur quatre thèmes qui ont été le plus souvent abordés au cours des ateliers de l'an passé.

Ces thèmes sont ont fait l'objet de travaux répartis dans quatre ateliers :

Atelier 1	Comment motiver et créer des activités ?	
Animateurs : Patrick Bonnin - Daniel Hureau – Karl Bès		
Constat / Diagnostic	Remèdes	Outils
- Manque de diversités d'activités sportives ou de loisirs		
- Manque de motivation des adhérents et/ou des responsables d'ASCE		

Atelier 2	Comment mieux communiquer ?	
Animateurs : Christian Nivelon - Bruno Delaplane - Marielle Toustou		
Constat / Diagnostic	Remèdes	Outils
- Absence de communication sur nos actions sportives		
- Difficultés d'informer efficacement nos adhérents		

Atelier 3	Comment adapter l'offre selon la population ?	
Animateurs : Jean- Luc Georgel – Eric Raynaud - Linda Tripard		
Constat / diagnostic	Remèdes	Outils
- Inadaptation de l'offre à la population		
- Vieillesse de notre population		

Atelier 4	Comment mutualiser nos actions et les ouvrir ?	
Animateurs : Dominique Cosson – Martial Véron - Christelle Vacelet		
Constat / Diagnostic	Remèdes	Outils
- Diminution des effectifs, donc des adhérents		
- Réorganisation des administrations		

L'objectif de ces ateliers était à partir des constats issus des plans d'actions, d'apporter les remèdes et la mise en place d'outils.

En raison du temps limité pour la réflexion, une première analyse des plans d'action a été fait en amont par la CP Sport qui en a tiré, pour chaque atelier, deux principaux constats, point de départ des réflexions.

A l'issue de ces travaux, les synthèses ont été présentées à l'ensemble des participants et consultables sur la page sport de la FNASCE.

Chaque groupe n'ayant pu s'exprimer sur les quatre thèmes, il a été convenu que les tableaux seront adressés à chaque participant afin de les compléter ultérieurement pendant quelques semaines (échéance 15 novembre).

Vendredi matin

Patricia Brial de la GMF a fait un point sur les questions d'assurances en matières sportives et a répondu aux interrogations des personnes présentes.

Les échanges ont surtout porté sur les nouvelles dispositions du code du sport qui vont impacter considérablement sur le volet certificat médical.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2017, la notion de sport / compétition pour laquelle le certificat médical était obligatoire, est désormais abrogée et aucune distinction entre le sport compétition et la pratique d'une discipline dans le cadre du loisir n'est faite. En conséquence, toute pratique d'une discipline même dans un cadre purement de loisir devra être soumise à obligation d'un certificat médical.

Cette réforme si elle simplifie la fourniture du certificat médical pour les fédérations délégataires, comme la FFT, FFT, etc ; elle complique au contraire toutes les associations multi-activités comme les nôtres.

Plusieurs fédérations affinitaires ont demandé au ministre des sports de modifier ce point. Attendons la sortie du décret qui devrait clarifier tous ces points.